

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 18 février 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_014

OBJET : ADHÉSION À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE

Le 18 février 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **12 février 2025**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Christelle BAUDRAIS donne procuration à M. Nabil ENNAJHI, Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Catherine CAMI, Mme Sadia HADJ ALBELKADER donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, Mme Sylvaine PANABIÈRE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Guénoé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, M. Florian DARCOS donne procuration à M. Marc CHAUVET, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Secrétaire de la séance : M. Nabil ENNAJHI

Monsieur Benoît D'ANCONA expose :

Créée en 1989, l'association de jumelage Bègles Fraternité développe depuis les échanges culturels et sportifs entre la ville de Bègles et ses villes jumelées, que sont Suhl depuis 1962, Collado Villalba depuis 1991 et Bray depuis 1994.

Dans ce cadre, ce sont de nombreuses rencontres et échanges entre citoyennes et citoyens qui ont été organisés sous différentes formes ; voyages, rencontres sportives, programme Erasmus+, etc.

En outre, Bègles Fraternité propose des cours de langues allemande, anglaise et espagnole, ouverts à toutes et tous.

Grâce à ces échanges et nombreuses actions, l'amitié entre les habitantes et habitants a traversé les ans et les époques, garde-fou inestimable du vivre-ensemble européen, de la compréhension et la tolérance entre les peuples, une responsabilité d'autant plus grande dans ce contexte géopolitique international préoccupant.

Afin d'accompagner l'association Bègles Fraternité dans ses missions, la Ville de Bègles souhaite adhérer à l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

L'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe vient en appui des collectivités locales adhérentes ou associations porteuses des actions de jumelage, en appui dans leurs démarches, recherches d'informations ou organisation d'événements à dimension européenne.

Plus concrètement, l'AFCCRE fournit un soutien logistique dans l'organisation de projets, ainsi que dans l'éligibilité des demandes de subvention et de formation dédiées à la gestion des échanges dans le cadre des jumelages.

L'AFCCRE est ainsi une véritable ressource pour les membres de l'association de jumelage de Bègles, qui interviennent toutes et tous à titre bénévole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22

VU l'objet de l'Association française des Communes et Régions d'Europe

VU le travail quotidien fourni par l'association Bègles Fraternité pour faire vivre les échanges et la citoyenneté européenne

CONSIDÉRANT que l'AFCCRE est un appui incontournable à l'association Bègles Fraternité

CONSIDÉRANT que les jumelages participent à l'émergence d'une citoyenneté européenne par son ouverture à l'autre, sa langue et sa culture

CONSIDÉRANT que la Ville de Bègles souhaite poursuivre sa politique d'ouverture vers les autres pays européens

DÉCIDE

Article 1 : D'adhérer annuellement à l'AFCCRE.

Article 2 : D'imputer cette adhésion annuelle sur le budget principal de la Ville, chapitre 011, article 6281.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	35	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 18 février 2025

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Nabil ENNAJHI

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH